

**LETEYGEON S.A. - HEREMENCE**



---

**RAPPORT DE GESTION 2017/2018**

---



**48<sup>e</sup> EXERCICE  
DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018**

**ACTIONNAIRES**

---

Ville de Sion, Sion	50 %
Commune d'Hérémente, Hérémente	50 %

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 4 ans, de 2017 à 2021.

Mme, MM.	Karine Sierro	à Hérémente, Présidente
	Cyrille Fauchère	à Bramois, Vice-Président
	Christian Bitschnau	à Sion
	Jean-Daniel Dayer	à Hérémente
	François Fellay	à Savièse
	Benoît Sierro	à Euseigne

**Secrétaire du conseil d'administration**

M. Antoine Genolet, à Hérémente

**Chef d'exploitation**

M. Maurice Perraudin, à St-Léonard

**ORGANE DE RÉVISION**

---

Fiduciaire Gérard Follonier Sàrl, à Sion

**GESTION ET EXPLOITATION**

---

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion

Aux Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du quarante-huitième exercice de la société, clos le 30 septembre 2018.

## **EXPLOITATION**

---

L'exercice sous revue a été marqué par un hiver exceptionnellement enneigé et un été à la pluviométrie extrêmement déficitaire. Ainsi, grâce à une fonte précoce, l'énergie hivernale fournie par la centrale de Sauterot s'est montée à 109 % de la moyenne multiannuelle contre 83 % seulement pour celle d'été. Compte tenu des 1.8 GWh dus par la société EOS pour des restitutions d'eau, la production annuelle brute de l'exercice sous revue atteint 103 % de la moyenne de référence.

Suite aux intempéries de janvier 2018, qui ont provoqué de nombreux glissements de terrain en Valais, des inspections complémentaires de la conduite forcée ont été menées durant l'hiver par le personnel d'exploitation. Rien d'anormal n'a été relevé. Des avalanches de grandes ampleurs ont, par contre, occasionné quelques dégâts sur les captages de Prolin.

Les révisions annuelles des prises d'eau se sont déroulées durant le mois d'octobre 2017 et celles de la centrale en février 2018. Hormis les habituels travaux de contrôle et de maintenance, une commande à distance de la vanne de purge de la prise d'eau de Praperoz a été installée.

Une deuxième liaison de transmission entre Sauterot et la mise en charge a été mise en service durant l'automne. Elle a pour but de garantir l'exploitation de l'usine en cas de perturbations sur le câble de commande actuel qui est soumis aux fortes tensions engendrées par les mouvements de terrain en aval d'Ayer.

Comme de coutume, l'entreprise mandatée pour la surveillance de la conduite forcée et du canal d'amenée a procédé durant l'été aux mesures de déformations annuelles. Aucune anomalie n'a été constatée. L'expert a validé le programme de mesures actuel.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LEaux, une crue artificielle a été réalisée le 11 septembre 2018 par la société Alpiq SA. Suite à une érosion anormale d'une rive du cours d'eau à proximité d'un ouvrage, le lâcher d'eau a dû être interrompu avant que le débit maximal ait été atteint. Durant cet essai, les installations de LYSA n'ont pas subi de dégâts.

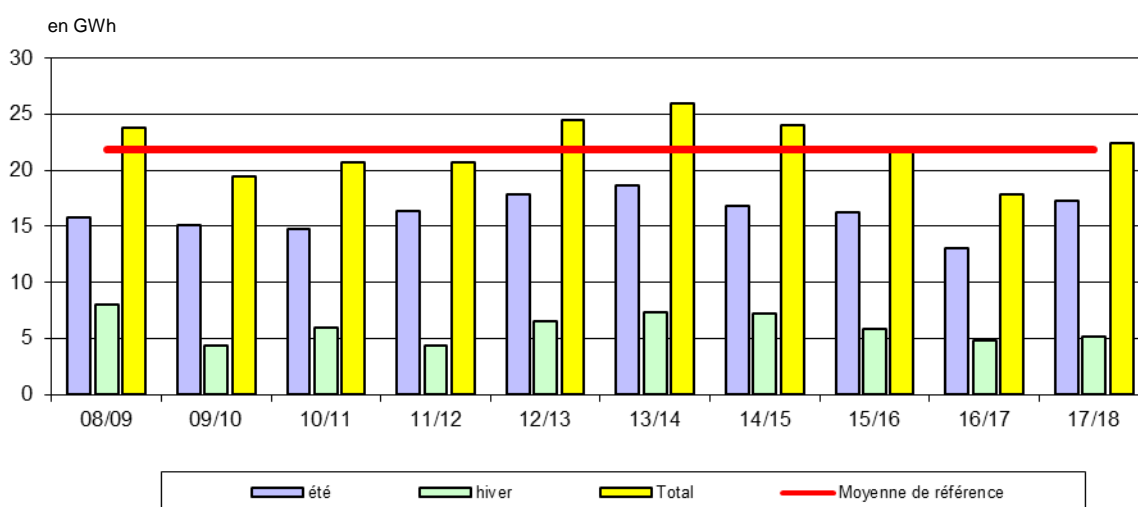
En ce qui concerne la fiscalité, la procédure relative au recours de Leteygeon SA contre le modèle contesté d'imposition des sociétés hydroélectriques valaisannes suit son cours.



*Tronçon en galerie de la conduite forcée*

La répartition et la comparaison avec les années antérieures figurent dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Production de l'alternateur + restitution Alpiq	2017/2018 MWh	2016/2017 MWh	Moyenne de référence MWh
Semestre d'hiver	5 160	4 771	5 989
Semestre d'été	17 230	13 002	15 891
<b>Production annuelle</b>	<b>22 390</b>	<b>17 773</b>	<b>21 880</b>



L'énergie mise à disposition des communes actionnaires a été de 22.196 MWh.

## ADMINISTRATION

Conformément à l'art. 24 des statuts, l'Assemblée générale devra procéder à la désignation de l'organe de révision pour une année.

## COMPTES ANNUELS

---

### Principes régissant l'établissement des comptes

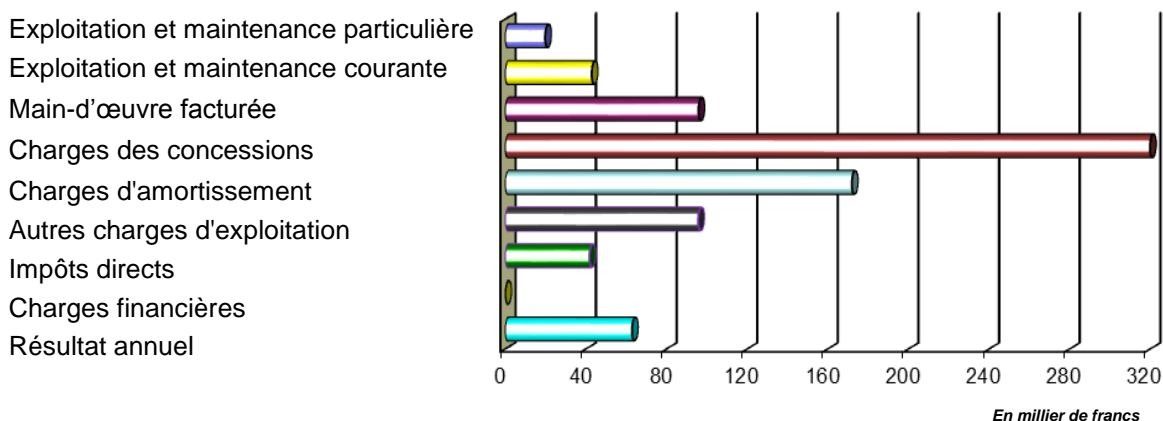
Les comptes annuels 2017/2018 de Leteygeon SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 959c du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

### Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2017/2018 s'élève à Fr. 805'806.12 en baisse de Fr. 41'032.48 par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des dépenses prises en charge par les partenaires est de Fr. 875'563.10, contre Fr. 916'404.09 pour l'exercice précédent.



### Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement les montants facturés aux clients pour les contrôles OIBT.

### Passif

Les dettes résultant d'achats et de prestations enregistrent les montants à payer aux divers fournisseurs après la clôture, ainsi que la normalisation des frais de partenaires à la clôture de l'exercice.

Le compte de régularisation du passif enregistre les redevances courues.

### Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 959c du Code des Obligations et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

### Organe de révision

L'assemblée générale du 15 mars 2018 a confié le mandat de révision, pour une année, à la fiduciaire Gérard Follonier Sàrl, à Sion.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en CHF	Annexe	2017/18	2016/17
Frais annuels à la charge des partenaires	4	875 563	916 404
Autres produits d'exploitation		0	0
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>875 563</b>	<b>916 404</b>
Exploitation et maintenance courante		-43 062	-76 190
Exploitation et maintenance particulière		-19 921	-65 572
Main d'œuvre facturée		-96 000	-96 000
Charges des concessions	5	-346 084	-266 267
Autres charges d'exploitation		-95 869	-97 236
Amortissements		-172 082	-212 800
Impôt sur le capital et impôts divers		-32 788	-32 774
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-805 806</b>	<b>-846 839</b>
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>		<b>69 757</b>	<b>69 565</b>
Produits financiers		128	1 411
Charges financières		-144	-114
Produits/Charges hors exploitation		2 394	1 273
<b>Résultat avant impôt sur le bénéfice</b>		<b>72 135</b>	<b>72 135</b>
Impôt sur le bénéfice	6	-9 135	-9 135
<b>Résultat</b>		<b>63 000</b>	<b>63 000</b>

## BILAN

en CHF	Annexe	30.09.2018	30.09.2017
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		1 549 674	1 486 314
Créances résultant de ventes et de prestations	7	19 790	35 375
Autres créances à court terme	8	0	0
Actifs de régularisation	9	0	2 123
<b>Actif circulant</b>		<b>1 569 464</b>	<b>1 523 812</b>
Immobilisations corporelles		1 916 000	1 942 720
Immobilisations incorporelles		40 595	41 800
<b>Actif immobilisé</b>	<b>2</b>	<b>1 956 595</b>	<b>1 984 520</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3 526 059</b>	<b>3 508 332</b>
Dettes résultant d'achats et de prestations	10	160 300	129 918
Passifs de régularisation	11	613 759	629 414
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>774 059</b>	<b>759 332</b>
<b>Total des capitaux étrangers</b>		<b>774 059</b>	<b>759 332</b>
Capital-actions		2 000 000	2 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		389 000	386 000
Réserve contractuelle		300 000	300 000
Bénéfice résultant du bilan		63 000	63 000
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 752 000</b>	<b>2 749 000</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 526 059</b>	<b>3 508 332</b>



## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en CHF	2017/18	2016/17
Bénéfice de l'exercice	63 000	63 000
Amortissements	172 082	212 800
<b>Cash flow</b>	<b>235 082</b>	<b>275 800</b>
Variation de l'actif circulant net	32 435	-97 222
<b>Flux de fonds relatifs à l'exploitation</b>	<b>267 517</b>	<b>178'578</b>
Investissements sur immobilisations corporelles	-144 157	-48 420
Désinvestissements sur immobilisations corporelles	0	0
<b>Free cash flow</b>	<b>123 360</b>	<b>130 158</b>
Dividende distribué	-60 000	-60 000
<b>Flux de fonds relatifs aux opérations financières</b>	<b>-60 000</b>	<b>-60 000</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>63 360</b>	<b>70 158</b>
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	1 486 314	1 416 156
Liquidités à la fin de l'exercice	1 549 674	1 486 314
<b>Variation des liquidités</b>	<b>63 360</b>	<b>70 158</b>

## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 200 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2016	2 000	683	63	2 746
Attribution		3	-3	0
Dividende			-60	-60
Résultat de l'exercice 2016/2017			63	63
<b>Capitaux propres au 30.09.2017</b>	<b>2 000</b>	<b>686</b>	<b>63</b>	<b>2 749</b>

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2017	2 000	686	63	2 749
Attribution		3	-3	0
Dividende			-60	-60
Résultat de l'exercice 2017/2018			63	63
<b>Capitaux propres au 30.09.2018</b>	<b>2 000</b>	<b>689</b>	<b>63</b>	<b>2 752</b>

A l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.

## ANNEXE

### 1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

#### **Généralités**

Les présents comptes annuels ont été établis avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO) et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC.

#### **Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de l'entreprise**

Leteygeon SA est une société anonyme dont le siège est à Hérémence.

#### **Personnel**

Le personnel est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

#### **Principes d'évaluation**

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique, mais au maximum sur la durée de la concession des immobilisations de la production d'énergie. La concession a été octroyée jusqu'au 30.09.2057.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation	40 ans
Installations électriques	10 - 40 ans
Installations hydrauliques	50 - 80 ans

### 2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2016	83.6	13 945.2	174.6	0	14 203.4
Entrées	0	0	0	48.4	48.4
Sorties	0	0	0	0	0
Changement de positions	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 30.09.2017	83.6	13 945.2	174.6	48.4	14 251.8
Amortissements cumulés au 01.10.2016	-40.8	-11 863.7	-150.0	0	-12 054.5
Amortissements planifiés 2016/2017	-1.0	-211.2	-0.6	0	-212.8
Amortissements non planifiés 2016/2017	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 30.09.2017	-41.8	-12 074.9	-150.6	0	-12 267.3
<b>Valeur comptable nette au 30.09.2017</b>	<b>41.8</b>	<b>1 870.3</b>	<b>24.0</b>	<b>48.4</b>	<b>1 984.5</b>

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2017	83.6	13 945.2	174.6	48.4	14 251.8
Entrées	0	144.2	0	0	144.2
Sorties	0	0	0	0	0
Changement de positions	0	48.4	0	-48.4	0
Valeurs d'achat au 30.09.2018	83.6	14 137.8	174.6	0	14 396.0
Amort. cumulés au 01.10.2017	-41.8	-12 074.9	-150.6	0	-12 267.3
Amortissements planifiés 2017/2018	-1.2	-169.9	-1.0	0	-172.1
Amortissements non planifiés 2017/2018	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 30.09.2018	-43.0	-12 244.8	-151.6	0	-12 439.4
<b>Valeur comptable nette au 30.09.2018</b>	<b>40.6</b>	<b>1 893.0</b>	<b>23.0</b>	<b>0</b>	<b>1 956.6</b>

Les valeurs d'assurance-incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 30.09.2018, à CHF 13.10 mio (30.09.2017 CHF 13.10 mio).

### 3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

### 4- Frais annuels à la charge des partenaires preneurs d'énergie

Les charges non couvertes par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les partenaires preneurs d'énergie en fonction de leur participation.

### 5- Charges des concessions

en CHF	2017/2018	2016/2017
Impôt sur les forces hydrauliques au canton	207 497	159 719
Redevances, concessions aux communes	138 587	106 548
<b>Total</b>	<b>346 084</b>	<b>266 267</b>

### 6- Impôt sur le bénéfice

en CHF	2017/2018	2016/2017
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	9 135	9 135
<b>Total</b>	<b>9 135</b>	<b>9 135</b>

L'impôt sur le bénéfice des exercices 2016/2017 et 2017/2018 ont été déterminés sur la base des bénéfices publiés. Leteygeon SA a déposé une réclamation auprès du Service Cantonal des Contributions du Canton du Valais, contre les décisions de taxation des impôts 2009 à 2011. Elle demande que, si des procédures devaient déboucher sur des jugements déclarant le modèle d'imposition partiellement ou complètement inapplicable, un modèle uniforme soit appliqué à toutes les sociétés de production électrique afin de garantir l'égalité devant l'impôt (voir aussi la note 13). Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus.

## 7- Créances résultant de ventes et de prestations

en CHF	30.09.2018	30.09.2017
Vis-à-vis des actionnaires	0	5 740
Vis-à-vis des tiers	19 790	29 635
<b>Total</b>	<b>19 790</b>	<b>35 375</b>

## 8- Autres créances à court terme

en CHF	30.09.2018	30.09.2017
Avoir fiscal	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 9- Actifs de régularisation

en CHF	30.09.2018	30.09.2017
Avoir fiscal	0	0
Vis-à-vis des tiers	0	2 123
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2 123</b>

## 10- Dettes résultant d'achats et de prestations

en CHF	30.09.2018	30.09.2017
Vis-à-vis des actionnaires	39 242	111 883
Vis-à-vis des tiers	121 058	18 035
<b>Total</b>	<b>160 300</b>	<b>129 918</b>

## 11- Passifs de régularisation

en CHF	30.09.2018	30.09.2017
Dettes fiscales	552 301	489 626
Vis-à-vis des tiers	61 458	139 788
<b>Total</b>	<b>613 759</b>	<b>629 414</b>

## 12- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux usages du marché.

## 13- Indications supplémentaires

Il existe une divergence entre Leteygeon SA et le Canton du Valais concernant les impôts sur le bénéfice des années 2009 à 2018. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes de Leteygeon SA au 30.09.2018.

Les mesures d'assainissement de la Dixence, conformément à la LEaux, font toujours l'objet de négociations entre les milieux concernés.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du CO et de l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.

## **PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT**

---

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

en CHF	<b>2017/18</b>	2016/17
Report de l'exercice précédent	0	0
Résultat de l'exercice	63 000	63 000
<b>Résultat au bilan</b>	<b>63 000</b>	<b>63 000</b>
Dividende 3 % (exercice précédent: 3 %)	60 000	60 000
Attribution à la réserve générale	3 000	3 000
Report à nouveau	0	0
<b>Total</b>	<b>63 000</b>	<b>63 000</b>

Sion, le 15 janvier 2019

Au nom du Conseil d'administration

La Présidente

Le Secrétaire

Karine Sierro

Antoine Genolet

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LETEYGEON SA, HEREMENCE**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 30.09.2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire  
Follonier Gérard Sàrl



**Mathias Pellaud**  
Réviseur agréé

Spécialiste en finance et comptabilité  
avec brevet fédéral

Sion, le 16 janvier 2019